ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Jeunesse et sports: personnel

Question écrite n° 38041

Texte de la question

M Bernard Lefranc appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du Premier ministre, charge de la jeunesse et des sports, sur la situation des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs dans l'attente de l'attribution d'indemnites de sujetion. A l'instar des cadres places sous leur autorite, les inspecteurs manifestent une disponibilite obligee hors du cadre normal de travail, pour exercer leurs missions de conseil et d'aide technique ou de promotion des projets ministeriels aupres des elus et des responsables de la vie associative. Il lui demande la suite qu'il entend reserver a cette legitime revendication.

Texte de la réponse

Reponse. - d'inspection et la nature particuliere de leurs fonctions justifient l'attribution d'une indemnite de sujetions speciales, au meme titre que pour les cadres techniques places sous leur autorite. Les projets de texte elabores en ce sens par le secretariat d'Etat a la jeunesse et aux sports n'ont pas a l'heure actuelle recueilli l'accord du ministere charge du budget. Ce dossier indemnitaire fera l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la revision des textes statutaires regissant les corps de l'inspection.

Données clés

Auteur : M. Lefranc Bernard
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38041
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1103
Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2056